

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lecail, 21 avril 1877

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (18)

Collation 2 p. (332r, 333r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Lecail, 21 avril 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49289>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 avril 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Lecail](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

Description

Résumé Lecail a écrit à Godin le 21 mars 1877 pour se plaindre d'un refus d'augmentation d'appointements. Godin lui fait remarquer qu'Eugène André lui a indiqué que les écritures du magasin n'étaient pas régulières et qu'un employé doit être jugé d'après les faits, même s'il aurait eu plaisir à promouvoir un ancien élève des écoles du Familistère.

Mots-clés

[Critiques](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées [André, Eugène \(1836-\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\) - Familistère : écoles](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 31/01/2024

Mon cher Léon,

Vous m'avez écrit le 21 Mars une
lettre pour nous plaignre d'un refus d'au-
gmentation d'apprentissage qui nous a
été fait. Nous vous livrez à des appre-
ciations sur de prétendus rapports que
l'on
aurait fait contre nous. C'est au bout
de faire des suppositions de semblable
nature.

Il y a un fait qui domine toute
chose et que M. Léandre a dit ma dégâts, c'est que la tenue des étiquettes du magasin
est loin d'être régulière et satisfaisante.

L'inventaire a présenté des différences
que l'on n'a pas coutume de rencontrer.
Il n'a pas été fort agréable de nous voir,
comme ancien élève de nos écoles, nous
faire une place comme employé dans
mes débuts, mais il faut bien comprendre
que en industrie c'est par les faits que l'on
apprecie la valeur des employés, et que ce
n'est pas seulement sur de bonnes
instincts appuyées.

C'est par l'exactitude et la vérité

appartient dans sa fonction que l'on se montre susceptible d'arancement.

Ne croyez donc pas que vous ayez des ennemis autour de vous, il n'y a rien de rediable, et c'est seulement sur votre travail que portent les appéciations.

Je l'ai le regret, en conséquence, de ne pouvoir aujourd'hui faire place que l'a fait M. Cendré.

Agries je vous prie d'assurer en de mes bons sentiments.

Georges